Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240802-D2024-135-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/08/2024
Notification : 02/08/2024

DÉCISION
CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA LIVRAISON DE COMPOSTEURS COLLECTIFS BOIS

1.1 Marchés publics

GS/DI/MR/AD/ACR/DJ/CP
N°D2024-135

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants,*
***Vu** le 6b de la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales,*
***Vu** la délibération n°BC2023-283 du Bureau communautaire du 04 décembre 2023 portant approbation et autorisation de signature des lots n°1 et 3 de l'accord-cadre n°2023/64 relatif à la fourniture de matériels pour le tri à la source des biodéchets sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***Vu** la décision du Président n°D2024-084 du 23 mai 2024 portant conclusion du marché n°2024/26 relatif à la fourniture de sacs réutilisables destinés au dépôt de déchets végétaux en déchetterie,*
***Vu** l'absence du Président,*
***Vu** le rapport d'analyse des offres,*

Considérant que dans le cadre du déploiement de solutions de tri à la source des biodéchets incombant aux collectivités territoriales (loi AGEC du 10 février 2020) la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux doit mettre à disposition des composteurs collectifs pour des sites de compostage partagé et des sites de compostage en établissement,
Considérant qu'une consultation initiale a été engagée le 30 août 2023 allotie comme suit :
- lot n°1 : acquisition de composteurs individuels,
- lot n°2 : acquisition de composteurs collectifs et partagés,
- lot n°3 : acquisition d'abris-bacs pour la collecte des biodéchets,
- lot n°4 : acquisition de sacs réutilisables destinés à l'apport des déchets végétaux en déchetterie,

Considérant que cette consultation a été engagée sous la forme d'un appel d'offres ouvert compte tenu du montant maximum global envisagé de 2 650 000,00 € HT sur la totalité de ses lots,

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tel 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240802-D2024-135-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/08/2024
Notification : 02/08/2024

Considérant qu'aucune offre n'a été réceptionnée s'agissant du lot n°2 mais que ses caractéristiques techniques ont dû être substantiellement modifiées,
Considérant que la valeur estimée de ce lot est inférieure à 40 000,00 € HT sur la totalité de sa durée, soit 1,51 % du montant global du besoin estimé, représentant un petit lot au sens du 2° de l'article R.2123-1 du code de la commande publique,
Considérant qu'une consultation a été engagée le 21 juin 2024 pour la réalisation de ces prestations,
Considérant que compte tenu de la valeur totale estimée hors taxe inférieure à 40 000 €, trois opérateurs ont été sollicités,
Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères annoncés aux candidats, la société ECOSEC présente l'offre la plus avantageuse pour un montant global et forfaitaire de 8 121,00 € HT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif à la fourniture et à la livraison de composteurs collectifs bois dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, avec la société ECOSEC pour une durée de 3 ans et pour un montant global et forfaitaire de 8 121,00 € HT ;

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société ECOSEC ;

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 02/08/2024

Pour le Président,
Et par délégation,
Le 2ème vice-président,
Patrick RIEHL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 02/08/2024